

Comment l'école et les parents peuvent collaborer?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

- Dénoncer la situation
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

Comment vous pouvez dénoncer?

Toutes les plaintes sont traitées de façon confidentielle.

Téléphone



Courriel



Rendez-vous



Ressources

Personne responsable dans l'école du dossier	Stéphanie Gignac, stephanie.gignac@csspo.gouv.qc.ca 819 684-0222 # 811213
Personne désignée par la CS autre que le protecteur de l'élève	Julie Robidas-Noiseux 819 771-4548 # 854 736
Ligne Parents	1 800 361-5085 www.ligneparents.com
Service de police	Joël Larente, policier éducateur larente.joel@gatineau.ca 819 243-2345 poste 1487
CISSS Outaouais	811

Ce feuillet explicatif est une version courte du plan de lutte de l'établissement qui a été approuvé au Conseil d'établissement



Commission scolaire des
Portages-de-l'Outaouais



Dernière mise à jour : 05-12-2022

Pour un climat scolaire positif *notre plan de lutte* contre la violence et l'intimidation



À notre école, la direction et le personnel interviennent!

Violence (art. 13-1.1)

- « Toute manifestation de **force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
- exercée **intentionnellement** contre une personne;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

Intimidation (art. 13-1.3)

- « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non;
- **à caractère répétitif**,
- exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace;
- dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

Agissons ensemble!

Portrait de l'école

- 92% de nos élèves se sentent en sécurité à l'école
- 89% de nos élèves ont répondu qu'ils ont le goût de venir à l'École du Vieux-Verger
- Les cas de violence verbale ont été prédominants en 2021-2022
- 52% de nos élèves mentionnent que la cour d'école et le quartier sont les endroits les plus à risque

Nos objectifs cette année

- Augmenter le nombre d'élèves qui dénoncent lorsqu'ils vivent une situation de violence ou d'intimidation
- Réduire la violence verbale au sein de l'école
- Sensibiliser nos élèves en lien avec l'acceptation des différences

Ce que l'école va faire

- Ateliers TES et programme PARAPLUIE (SPVG) contre la violence et l'intimidation
- Midis-Animés par nos éducatrices et élèves Acti-Leader aux récréations
- Capsules de formation-prévention-intervention aux éducatrices du service de garde et surveillantes d'élèves

Implication et soutien des policiers éducateurs du primaire et du secondaire

Collaboration entre tous les membres du personnel

Responsabilités partagées

Ateliers de sensibilisation

Les mesures de prévention visent...

... à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence?

Au moment MÊME où un acte est constaté

Des actions sont immédiatement prises :

- ✦ Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées
- ✦ Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
- ✦ Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Victime	Auteur	Témoïn
<p>Mesures de soutien et d'encadrement</p> <ul style="list-style-type: none"> ✦ Rencontre avec l'élève ✦ Mesure de protection ✦ Suivi individuel, de groupe ✦ Contrat d'engagement ✦ Rencontre avec le policier éducateur ✦ Référence à une ressource externe (service de police, CISSSO) ✦ Soutien lors d'une dénonciation ✦ Rassurer quant à la confidentialité de la démarche ✦ Informer et impliquer les parents dans la démarche 	<ul style="list-style-type: none"> ✦ Rapport au dossier ✦ Retrait de classe ✦ Travail communautaire ✦ Mesures réparatrices 	<ul style="list-style-type: none"> ✦ Perte de privilège ✦ Suspension interne/externe ✦ Paiement du matériel endommagé ou brisé
<p>Sanctions possibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✦ Rapport au dossier ✦ Retrait de classe ✦ Travail communautaire ✦ Mesures réparatrices 	<ul style="list-style-type: none"> ✦ Perte de privilège ✦ Suspension interne/externe ✦ Paiement du matériel endommagé ou brisé
<p>Suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✦ Interventions rapides ✦ Rencontre des différents acteurs ✦ Contact avec les parents ✦ Assurer le suivi auprès des personnes impliquées 	